

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Action "accueillir et accompagner les gens du voyage" : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association sociale nationale et internationale tzigane (ASNIT).**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi.

Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association sociale nationale internationale tzigane (ASNIT). L'action relève de l'accompagnement social et socioprofessionnel. Il s'agit d'un renouvellement d'action.

L'ASNIT propose l'action « accueillir et accompagner les gens du voyage » en direction de 500 BRSA représentant 300 à 350 familles d'allocataires sur l'ensemble du département.

Dans le cadre d'un accompagnement spécifique, le centre de ressources de l'ASNIT assure la contractualisation d'un public qui, eu égard à son mode d'habitat et à l'illettrisme, est confronté à de nombreux freins pour l'inscription au sein de dispositifs de droit commun.

Compte tenu du nombre important de gens du voyage s'orientant vers des activités professionnelles indépendantes et de la nature de celles-ci, l'association met en place un accompagnement spécialisé.

L'élection de domicile constitue le point de départ de l'accompagnement qui s'articule autour des missions suivantes :

- accueillir le public et l'accompagner dans l'accès aux droits et à leur maintien (RSA, couverture maladie universelle, retraite, allocation adulte handicapé) ;
- assurer la médiation et l'interface avec les différentes institutions notamment avec la caisse d'allocations familiales (CAF) et l'administration fiscale ;
- soutenir l'insertion professionnelle des personnes en démarche d'accès à l'emploi notamment celles ayant le statut de micro entrepreneur (apprentissage de l'environnement comptable et administratif de ce statut) ;
- soutenir la scolarisation des enfants.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

*Bilan final de l'action du 01/05/2017 au 30/04/2018 :*

508 BRSA suivis correspondant à 327 familles ;

646 contrats d'engagement réciproque (CER) ont été réalisés au cours de l'année ;

18 BRSA sont sortis du dispositif :

- 16 pour emploi au sein d'une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) ;
- 2 pour radiation.

*Bilan intermédiaire de l'action du 01/05/2018 au 31/12/2018 :*

496 BRSA suivis correspondant à 316 familles;

415 contrats d'engagement réciproque (CER) ont été réalisés;

13 BRSA sont sortis du dispositif :

- 7 pour emploi au sein d'ETTI ;
- 2 pour accès à la retraite ;
- 3 pour radiation ;
- 1 pour déménagement.

Par ailleurs, 60 % des allocataires ont bénéficié d'un accompagnement professionnel spécifique lié à l'activité de travailleur indépendant. Un travail important est réalisé sur la pérennisation des activités liées au régime de la micro-entreprise.

Le soutien dans les démarches administratives demeure prépondérant au regard d'un public en situation d'illettrisme.

En conséquence, les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 30 avril 2020 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement de l'association ASNIT selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 30 000,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL